

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que Monsieur MORIN effectue des travaux de maçonnerie au 18 Bis rue du Maréchal Leclerc à Forges-les-Eaux du 28 novembre 2022 au 30 décembre 2022.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

N°2022-207

ARRETE :

Article I :

Objet : Travaux
De maçonnerie
18 Bis rue du Maréchal
Leclerc
Du 28 novembre 2022 au
30 décembre 2022

- Les travaux de maçonnerie au 18 Bis rue du Maréchal Leclerc à Forges-les-Eaux sont autorisés du 28 Novembre 2022 au 30 décembre 2022.

Article II :

Le stationnement sera interdit sur une longueur de 1 mètre de large sur 10 mètres de long devant le 18 Bis rue du Maréchal Leclerc.

Article III :

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. Monsieur MORIN prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article IV :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 09 novembre 2022

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site
Internet de Forges-les-Eaux le : **14 NOV, 2022**